

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
mercredi 12 avril 2023 - 18 h15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 6 avril 2023		
Présents	Mmes BOBO (arrivée à 18h21), CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER (arrivée à 18h19), LACOSTE, LEMIRE (arrivée à 18h20), RAZAFIMBAHINY, RIPOLL (arrivée à 18h17), J. SEVERAC, SIMÉON, VITET MM. FEDOU, P. SÉVERAC	
Procurations	Mme / M.	
	Mme BRUN	a donné procuration à Mme SIMÉON
	Mme GOSSELIN	Mme LACOSTE
	Mme MAINGAULT	Mme DURIER
Absente excusée		
Présidente	Mme SIMÉON	
Secrétaire	Mme CANE	
Personnel administratif	La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Directeur Financier de la Mairie, la Responsable du Pôle Social, la chargée du CCAS	
Ordre du jour	1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Présidence de séance pour le vote du Compte Administratif 3 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif 2022 4 - Affectation des résultats 2022 5 - Approbation du Budget Primitif 2023 6 - Séjour séniors ANCV 2023 - Convention de partenariat avec l'ANCV 7 - Modification du forfait télétravail 8 - Personnel CCAS - Avancement de grade 9 - Personnel CCAS - Promotion interne 10 - Personnel - Transfert d'un agent de la Mairie vers le CCAS 11 - Mise à jour du tableau des effectifs permanents au 1 ^{er} mars 2023 12 - Informations diverses 13 - Décisions de la Commission Permanente. <i>Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos</i>	

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme la présidente : je vous propose Mme CANE, éventuellement.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme CANE. en qualité de secrétaire de séance		
VOTE	Pour	12
	Contre	
	Abstention	

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) du 13 mars sera soumis à l'approbation de l'assemblée lors de la prochaine séance. Il n'a pas été rédigé, les deux séances de mars et avril étant rapprochées, pour le secrétariat, c'est un petit peu compliqué, donc, ça n'a pas été fait.

2 – Présidence de séance pour le vote du Compte Administratif

Mme la Présidente : sur les points concernant le budget, c'est Christine LACOSTE qui va le présenter, sachant qu'il faut voter pour la présidence de séance pour le vote du Compte Administratif.

Arrivée de Madame RIPOLL à 18 h 17.

Le Compte Administratif valide l'honnêteté des comptes que je porte en tant que Présidente du Conseil d'Administration, c'est à vous à les valider. Je sortirai pour le vote.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Vote du Compte Administratif sous la présidence de Madame LACOSTE			
VOTE	Pour	12	
	Contre		
	Abstention		

3 – Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif 2022

Mme la Présidente : ce soir, Le Directeur Financier de la Mairie est là, il sera en capacité de répondre à tous les aspects très techniques, toutes les questions qu'on sera susceptibles de poser, auxquelles les élus, nous n'aurions pas réponse. En Commission Finances tout a été vu. On y va, si vous le voulez bien, sur la présentation des résultats 2022. C'est Le Directeur Financier de la Mairie qui y va, et Christine. Arrivée (18h19) de Madame DURIER, vous avez la procuration de Madame MAINGAULT.

Arrivée de Madame LEMIRE à 18H20 et de Madame BOBO à 18h21

Mme LACOSTE : lecture du document suivant présenté par vidéo-projection

67500 - CCAS POMSORRES -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	29 587,63		-27 292,28		2 295,41
Fonctionnement	45 982,96	32 982,96	31 192,55		44 192,55
TOTAL I	75 570,59	32 982,96	3 900,33		46 487,96
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	75 570,59	32 982,96	3 900,33		46 487,96

Mme la Présidente : pour vous le rappeler, le Compte de Gestion c'est celui qui est établi par la Trésorerie. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif doivent, bien entendu, être identiques.

Mme la Présidente de séance demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Adoption du Compte de Gestion 2022			
VOTE	Pour	17	
	Contre		
	Abstention		

Mme LACOSTE : le Compte Administratif 2022.

Madame LACOSTE lit le document suivant présenté par vidéo-projection

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	29 587,63 €	45 982,96 €
AFFECTATION DU RESULTAT		32 982,96 €
SOLDE NON AFFECTE		13 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 67 643,58 €	- 493 352,17 €
RECETTES DE L'EXERCICE	40 351,36 €	524 544,72 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 27 292,22 €	31 192,55 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 295,41 €	44 192,55 €
TOTAL		46 487,96 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	2 295,41 €	44 192,55 €
TOTAL		46 487,96 €

Mme LACOSTE, présidente de séance pour ce présent point auquel Mme la Présidente ne peut prendre part au vote, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :

Approbation du Compte Administratif 2022

VOTE	Pour	15	
	Contre		
	Abstention		

4 – Affectation des résultats 2022

Mme LACOSTE : lit le document suivant présenté par vidéo-projection

	RESULTAT EXERCICE 2022	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	REPORT EN FONCTIONNEMENT
INVESTISSEMENT	2 295,41 €		
FONCTIONNEMENT	44 192,55 €	29 192,55 €	15 000,00 €
TOTAL	46 487,96 €	29 192,55 €	15 000,00 €

Mme la Présidente de séance demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :

Affectation des résultats 2022

VOTE	Pour	17	
	Contre		
	Abstention		

5– Approbation du Budget Primitif 2023

Mme LACOSTE : vous remarquerez que c'est bien plus concentré que sur celui de la Mairie, heureusement.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement	15 000 €
70	Produits des services (participation des bénéficiaires au Portage des repas, logements temporaires, repas des aînés, sorties de l'année, voyage ANCV)	111 680 €
74	Dotations, subventions et participations (de la Mairie, de la CAF, de la DDSCS)	431 242 € dont 350 000 € subvention de la Mairie
75	Autres produits de gestion courantes où on trouve les locations des jardins partagés	5 260 €
TOTAL		563 182 €

Mme la Présidente : avec une augmentation de la subvention Mairie, comme nous l'avions évoqué précédemment, notamment, lors du débat sur les orientations budgétaires. On l'avait déjà évoqué, me semble-t-il, à l'occasion déjà du Conseil d'Administration antérieur.

Mme LACOSTE : section de fonctionnement, dépenses.

Chapitre 011, charges à caractère général, dans lequel bien sûr on retrouve les fluides, le Portage des Repas et les sorties : 188 800 €.

Chapitre 012, charges de personnel, dans lequel on retrouve en plus des salaires, des augmentations annuelles, je dirais.

Mme la Présidente : on peut, peut-être, détailler un petit peu sur chaque chapitre. Les charges à caractère général, entre autres, ce sont les coûts de l'énergie. Pour mémoire, l'année dernière, 2022, l'électricité : 6 738 € pour le CCAS. Cette année on a mis 18 000€, multiplié par trois. Ce chapitre 011 a considérablement augmenté par-rapport aux montants que nous avons en 2022.

Mme BOBO : par-rapport à quoi est due cette augmentation ?, est-ce que c'est juste le hasard ?. Parce qu'on voit que l'année dernière on n'avait pas tout dépensé déjà, c'est que quand même il y a des efforts qui sont faits considérablement, et en plus il y avait déjà sur le quatrième trimestre, il y a déjà l'augmentation.

Mme la Présidente : c'était le gaz. Ce n'était pas l'électricité au troisième trimestre, c'était le gaz qui a augmenté, sur le quatrième trimestre 2022. Il n'y avait pas l'augmentation de l'électricité, il n'y avait que l'augmentation du gaz à compter du 1^{er} octobre. Là on parle de l'électricité, il n'y a pas de gaz sur le bâtiment CCAS.

Mme LACOSTE : on a augmenté aussi la ligne, pour entrer un peu plus dans le détail sur le Portage des Repas, parce qu'on a fait un prévisionnel avec le nombre de personnes bénéficiaires au dernier trimestre, qu'on a prévu sur l'année, sachant que l'année 2022, ils sont beaucoup plus nombreux fin d'année que début d'année, on a fait une projection sur une fourchette haute.

Mme BOBO : à l'heure d'aujourd'hui, pour 2023, qu'est-ce qu'il en est des Portage des Repas, ça se maintient, ou c'est en baisse ?

La Responsable du Pôle Social : actuellement il y a une légère baisse. Il y a eu quelques décès durant cet hiver et on a légèrement baissé.

Mme la Présidente : il y a une augmentation quand même par-rapport début 2022 qui est très significative.

La Responsable du Pôle Social : ces derniers mois.

Mme BOBO : la Responsable du Pôle Social dit à la baisse.

La Responsable du Pôle Social : depuis janvier.

Mme la Présidente : elle vient de dire depuis janvier il y a eu quelques décès.

Mme BOBO : oui, mais je disais 2023.

Mme la Présidente : je compare par-rapport à 2022, il y a eu une augmentation malgré les décès du début d'année, il y a une augmentation très significative du nombre de repas.

Mme LACOSTE : on reste bien au-dessus de ce que c'était début 2022, par exemple.

Mme BOBO : d'accord, merci.

Mme LACOSTE : si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Sur le 012, on retrouve le GVT (Glissement Vieillesse Technique) et en plus les régularisations des postes de deux agents et l'embauche d'une autre personne.

Mme la Présidente : sur le 012, il y a également les 3,5 % d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. L'année dernière ce n'était que sur six mois, cette année, bien entendu c'est année pleine, ça explique également l'augmentation du 012.

Mme BOBO : je voulais poser une question par-rapport à ce point. Je vois qu'il y a une assistante de direction, une adjointe, pardon. Ma question était : est-ce que l'adjointe fait déjà partie des personnels du CCAS ou est-ce que c'est une autre personne qui arrive.

Mme LACOSTE : c'est une autre personne qui arrive. Ah pardon, l'adjointe, c'est moi qui confonds, pardon. Non, non, non, la responsable adjointe est déjà, pardon, excusez-moi.

La Directrice Générale des Services : le titre c'est responsable adjointe, elle est déjà dans les effectifs, elle change de fonction.

Mme LACOSTE : elle est déjà dans les effectifs, l'adjointe.

M. FEDOU : dans le tableau des effectifs qu'on a reçu, dans les pièces jointes, c'est pas notifié. Sur le tableau qu'on a reçu en annexe du budget, il n'y a que de l'administratif, animation et médico-social. Il n'y a pas d'adjoint.

La Directrice Générale des Services : il n'y a pas la fonction sur le tableau des effectifs, il n'y a que le grade. Comme c'est quelqu'un qui ne change pas de grade, elle est déjà dans le tableau des effectifs. Elle change de fonction.

M. FEDOU : certes, ça j'ai compris que c'est un tableau des effectifs. Merci, je sais. Par-contre, un adjoint administratif et adjoint responsable, ce n'est pas pareil quand même.

Mme BOBO : on aurait pu mettre quelqu'un dans le social.

Mme la Présidente : on peut tout faire Madame BOBO.

Mme BOBO : je ne remets pas en cause les compétences des agents, mais c'est vrai qu'on était plus, enfin, ça aurait pu être un poste davantage sur une assistante sociale ou une autre personne économie sociale. Mais c'est vrai que pour venir en aide à la Responsable du Pôle Social, avec le micro-crédit et tout ça, c'était quand même beaucoup plus intéressant de mettre des personnes du social.

Mme la Présidente : en l'occurrence, on a un agent qui travaille bien, qui est très investi et qui mérite d'être reconnu par-rapport à ce que je viens de dire et qui a toute sa place dans ce qu'on définit comme étant adjointe de la responsable de service. Après, que nous ayons besoin d'acteurs qui relèvent de la filière sociale, il n'y a pas de doute, sauf qu'il faut mettre les moyens en face.

Mme LACOSTE : elle saura faire.

Mme la Présidente : elle fait déjà.

Mme LACOSTE : en plus. Ça répond à votre question monsieur FEDOU ? En tous cas, pour le tableau des effectifs, on est d'accord que ...

M. FEDOU : c'est pas cohérent avec la fonction.

Mme la Présidente : on a besoin d'administratifs aussi.

M. FEDOU : j'entends. A la lecture du tableau des effectifs, on lit plus de l'administration que du social. Hormis la filière médico-sociale qui est représentée par la responsable directe, après, il n'y a que de l'administratif.

Mme la Présidente : oui mais, ceux sont des agents qui historiquement étaient là et qui se sont, d'une certaine manière, formés sur le tas et qui ont les compétences professionnelles et humaines.

M. FEDOU : je ne remets pas en cause leur professionnalisme.

Mme la Présidente : c'est important d'entendre qu'il y a eu cette formation au fil des ans, qui leur permet d'accompagner les administrés qui sont reçus et les orienter quand c'est nécessaire sur telle ou telle structure autre, tel ou tel autre partenaire et leur donner les réponses attendues aux questions qu'ils se posent, ou qu'ils ne se posent pas au demeurant, mais que l'accompagnement social y est réel. Effectivement, il n'y a pas le titre de professionnalisation qui va avec. La formation, elle s'est faite au fil des années, et je pense que les administrés qui sont reçus par la personne dont il est question, à savoir l'adjointe de la responsable de service, ne se plaignent pas de la qualité de l'accompagnement qu'elle leur propose.

Mme LACOSTE : le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections pour 7 194 €. Le chapitre 65, autres charges de gestion courante : 30 882 €, dont article 6562, aides, pour un montant de 30 000 €. Le chapitre 66, charges financières, ceux sont donc les intérêts des deux prêts restants, 4 500 €. Chapitre 67, charges spécifiques pour 750 €. Chapitre 68, dotations aux provisions pour 250 €. Il s'agit là des amortissements pour un total de dépenses de 563 182 €.

Mme la Présidente : je voudrais revenir sur le montant de la ligne « aides ». L'année dernière il était à 50 000 €, et on s'est rendu compte que 50 000 €, nous ne les dépensions pas, les demandes n'y étaient pas, que ce soit CORAFIN (COoRdination des Aides FINAncières), que ce soit les aides que nous avons apportées au fil de l'année aux associations caritatives, aux familles en difficultés, etc... Nous avons convenu de revenir sur un montant qui se rapproche davantage de la dépense effective que nous avons faite. Si 30 000 € s'avèrent insuffisants pour faire face aux besoins et aux demandes qui nous seraient faites, on est toujours à temps de revenir là-dessus, par le biais de décisions modificatives, d'augmenter la ligne en question. Ne pensez pas qu'on se fixe comme objectif 30 000 € et que quoi qu'il arrive, nous ne dépasserions pas : on répondra aux besoins, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Mme BOBO : juste, sur la ligne voyages, dépenses et missions. On voit que la somme a beaucoup baissée. Apparemment, il n'y aurait plus de voyages qui vont être fait, enfin de sorties, ce qui justifie la baisse.

Mme LACOSTE : non en fait, cette année, on s'est dit qu'on ne ferait pas la « Journée détente », on prend un bus et on part pour la journée, dans un rayon pas trop loin. Mais voilà, cette année on a décidé de faire plutôt une manifestation sur place, à la salle du Trépadé, un thé dansant ou quelque chose de cet ordre-là, pour permettre aux gens pour qui un voyage en bus c'est long. Ça peut être fatigant. Il faut pouvoir marcher une fois qu'on est sur place, et que ces gens-là, qui n'ont pas forcément envie de quitter la ville, ou ceux qui nous accompagnent depuis longtemps et qui ont finalement vu tout ce qu'il y a à voir aux alentours puissent venir sur un après-midi à la salle du Trépadé, pour élargir un petit peu les personnes qui pourraient venir à ce genre de manifestation. Donc effectivement, il y aura une prestation, mais sans voyage en bus, qui forcément coûte cher, donc on a mis une ligne budgétaire en conséquence.

Mme BOBO : d'accord, merci. Est-ce qu'il ne peut pas y avoir deux spectacles, puisque quand on voit le prix, par-rapport au voyage, ça aurait pu être, en faire deux dans la saison, si cela était possible.

Mme LACOSTE : s'il reste sur la ligne, moi je suis, si on peut en faire deux, on en fera deux.

Mme BOBO : peut-être profiter de faire deux évènements, au lieu que d'un seul voyage.

Mme LACOSTE : on verra. Ça ne se vote pas. Ça se vote. Non à la fin, pardon.

Mme BOBO : je voulais revenir sur le personnel, par rapport à la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). J'ai vu qu'ils allaient avoir la NBI, alors actuellement il n'y a personne qui l'a.

La Directrice Générale des Services : le Complément de Traitement Indiciaire, le CTI.

Mme la Présidente : ... la NBI, ceux qui y ont droit, par-rapport au poste qu'ils occupent actuellement. Le CTI en question, ça ne concerne que les agents de la filière médico-sociale, donc il n'y a qu'un agent qui va le percevoir. Il n'y a rien de nouveau sur la NBI.

La Directrice Générale des Services : je pense que ça a été mis sur la ligne qui s'appelle NBI, effectivement oui, puisqu'il n'y avait rien les autres années et qu'on trouve un montant un 2023.

Quelqu'un parle hors micro

Mme BOBO : je lis les documents quand même, et j'ai bien vu la NBI.

Le Directeur Financière de la Mairie : la différence, en fait, entre la M14 et la M57, c'est que la M14 regroupait deux lignes et que la M57 les dissocie, d'où en fait une NBI en M14, une ligne NBI M14 à « 0 » quand on regarde le budget 2023. Sauf que, quand on est en fait sur le Compte Administratif 2022, la NBI est regroupée dans la ligne du dessus. Le supplément familial était regroupé avec la NBI en M14, donc il y avait le supplément familial plus la NBI sur une ligne. La M57 le dissocie, ce qui a demandé aussi au sein des Ressources Humaines des changements pour faire ces modifications-là, mais c'est depuis le 1^{er} janvier 2023.

Mme LACOSTE :

OBJET	DEPENSES				RECETTES			
	ART	RAR 22	BP 23	TOTAL	ART	RAR 22	BP 23	TOTAL
OPERATIONS								
CENTRE SOCIAL - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	21748		50 000	50 000	1323			0
JARDINS OUVRIERS - CABANONS	2138			0	1323			0
HORS OPERATIONS								
Solde d'exécution d'investissement reporté	001			0	001		2 295,41	2 295,41
Virement de la section de fonctionnement					021		0	0
FCTVA 2022					10222		1 660	1 660
Excédents de fonctionnement capitalisés					1068		29 192,55	29 192,55
Matériel informatique	21838		1 000					
Matériels de bureau et mobiliers	21848		1 000	3 171,96				
Autres immobilisations corporelles	2188		1 171,96					
Emprunts long terme	1641		36 670	41 170	1641		49 500	54 000
Cautions - ALT + Jardins Partagés	165		4 500		165		4 500	
Prêts	2748		5 000	5 000	2748		5 000	5 000
Amortissements frais d'études					28031		3 666	
Amortissements matériel informatique					281838		2 341	7 194
Amortissements matériels de bureau et mobiliers					281848		1 087	
Amortissements autres immobilisations corporelles					28188		100	
TOTAL		0	99 341,96	99 341,96		0	99 341,96	99 341,96
				99 341,96				99 341,96
								0,00

Dépenses sur la section d'investissement du budget 2023, 50 000 €, dont on a évoqué avec vous, l'idée, si on en a la possibilité technique, de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit du CCAS, de façon à diminuer notre consommation.

Mme la Présidente : sachant qu'aujourd'hui on n'a toujours pas la réponse de savoir si oui ou non la structure peut supporter des panneaux solaires et si l'orientation est la bonne.

Moi il me semble que l'orientation à l'air correcte. Que la structure ne puisse pas supporter, ça me laisserait quand même très perplexe, parce que ce n'est pas si lourd que cela, des panneaux, mais nous avons l'obligation d'avoir une étude de faisabilité. C'est un établissement recevant du public, donc on ne fait pas sur les toits des bâtiments publics ce que l'on peut faire sur le toit de sa maison pour laquelle on ne fait pas venir un Cabinet spécialisé pour vérifier si ça peut supporter le poids des panneaux.

M. FEDOU : cette étude va être lancée en même temps que les autres travaux médiathèque et Mairie ?

Mme la Présidente : à priori, le Directeur de Projets Bâtiments l'a lancée.

M. FEDOU : mais en même temps que les deux autres travaux de faisabilité ?

Mme la Présidente : si on peut le faire faire par la même entreprise, je pense que ça sera plus rentable pour nous.

M. FEDOU : tout à fait, c'était le but de ma question.

Mme BOBO : ça serait sur lesquels bâtiments, les récents ou l'ancien ?

Mme la Présidente : ce n'est pas nous qui allons le décider. Cela se décidera en fonction de la meilleure orientation. Peut-être les deux, parce qu'il me semble qu'un est sud, l'autre sud-ouest. Je n'en sais rien, là ça va être le regard du technicien par-rapport à l'orientation des toitures. L'objectif est que ce soit le plus efficace possible.

Mme BOBO : est-ce que les bâtiments du Conseil Départemental vont pouvoir bénéficier ...

Mme la Présidente : alors, on serait sur de l'autoconsommation. Si le Département souhaite mettre des panneaux, c'est le Département qui va le faire, ce n'est pas nous qui allons le faire. Nous ne sommes pas propriétaire, ils sont chez eux, donc c'est leur affaire.

Mme BOBO : d'accord.

Quelqu'un parle hors micro

Mme LACOSTE : reprend la lecture du budget primitif en dépenses et recettes.

Mme la Présidente : pour l'instant on ne s'est pas rapprochés de quelques banques que ce soit pour négocier le taux le plus bas possible, on sait bien que les taux sont sur une pente ascendante. Dès que nous aurons, bien entendu, la réponse sur la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques, le Directeur Financier de la Mairie se chargera de se rapprocher des banques au même titre que nous le faisons actuellement sur le budget de la Commune.

M. FEDOU : surtout qu'apparemment, en terme de subvention, on ne peut pas avoir de subvention ?

Mme la Présidente : non, aucune subvention là-dessus.

M. FEDOU : même l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) d'après ce que j'ai compris, c'est cela ?

Mme LACOSTE : on s'est renseignés dès le lendemain.

Mme la Présidente : les agences comme l'ADEME, par exemple, ne subventionnent pas non plus. C'est vrai qu'on pourrait s'attendre à être accompagnés sur ce genre d'investissement, ce n'est pas le cas.

M. FEDOU : même le Fonds vert ?

Mme la Présidente : le Fonds vert, je ne sais pas mais ...

Quelqu'un parle hors micro

Mme la Présidente : il ne me semble pas.

Mme LACOSTE : donc, nous le votons.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du Budget Primitif 2023		
VOTE	Pour	17
	Contre	
	Abstention	

M. FEDOU : juste une petite remarque. Je tiens à souligner quand même le travail du Directeur Financier de la Mairie, qui en Commission Finances a répondu à toutes les questions qu'on a pu poser. Merci.

Mme la Présidente : c'est vrai que vous avez raison de le faire remarquer monsieur FEDOU, parce que le Directeur Financier de la Mairie a fait preuve de patience également avec nous. Il est très pédagogue, il prend les temps nécessaires et suffisants pour nous expliquer les tenants et les aboutissants. Il maîtrisait les sujets précédemment, la M14, et là maintenant, il maîtrise parfaitement la M57. Il essaie de nous en faire profiter, avec les lacunes qui sont les nôtres.

Mme BOBO : je tenais à le remercier à mon tour, parce que je l'ai encore dérangé aujourd'hui, sur d'autres questions, pour ne pas à avoir à les poser, pour gagner du temps. Merci.

6- Séjour séniors ANCV 2023 – Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Mme la Présidente : la convention en question, on la signe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, on la passe avec l'ANCV en vue d'obtenir une subvention de 194 € par personne non imposable. Le séjour, d'une durée de huit jours, du 23 au 30 septembre, dans le village vacances L'Oustal, à Salles-la-Source dans l'Aveyron. Vous nous parlez du programme, rapidement, madame la Responsable du Pôle Social, s'il vous plaît.

La Responsable du Pôle Social : Salles-la-Source, c'est un voyage qui a déjà été réalisé il y a six ans, le premier voyage qu'on a réalisé. Ils ont gardé un très bon souvenir. C'est légèrement différent, le premier jour, l'arrivée c'est Belcastel, Clairvaux, Musée de Rouergue. Qu'est-ce qu'il y a d'autre. La Cathédrale Notre-Dame, Villefranche de Rouergue et Conques. Il y avait très peu de monde dans le groupe qui avait fait ce voyage-là et donc on est repartis sur le même accueil, sur le même lieu, parce que c'est vrai qu'on rayonne sur un périmètre de 200 kilomètres, c'est vrai qu'on revient un peu aux origines.

Mme BOBO : dans la convention, j'ai vu que c'était ouvert aux personnes de 55 ans, personnes handicapées, sans activité. Est-ce que c'est notre cas, est-ce qu'on l'ouvre à ces personnes-là, cet âge-là ?

La Responsable du Pôle Social : quand on a des demandes, on les étudie. Ça ne s'est jamais présenté, on n'a jamais eu cette demande-là.

Mme la Présidente : j'ai du mal à imaginer qu'on accueille des personnes porteuses d'un handicap, avec des difficultés motrices notamment, parce que nous n'avons pas la capacité pour assurer la sécurité de cette personne-là tout au long du voyage, ce n'est pas possible. On ne peut pas. C'est Corinne GOSELIN qui accompagne d'habitude. On ne peut pas demander à Corinne de prendre en charge ...

Mme BOBO : ce n'est pas forcément un handicap mobilité, ça peut être quelqu'un à qui il manque une main, enfin, un handicap ce n'est pas forcément la mobilité réduite, un handicap c'est large.

Mme la Présidente : un handicap qui soit compatible avec des déplacements, avec une vie en groupe. Il y a quelqu'un qui vient chaque année avec des troubles amnésiques, jusqu'à présent il n'y a pas eu de soucis parce que tout le monde « l'a à l'œil ». Néanmoins, le risque n'est pas nul non plus, donc il faut être vigilant et mettre également des limites en fonction du handicap. Effectivement, une main en moins ça n'empêche pas de voyager.

Mme BOBO : il ne faut pas voir que la mobilité, le handicap ce n'est pas que la mobilité, c'est pour cela que je tenais quand même à souligner que ça pouvait être ouvert à 55 ans, parce que c'est vrai qu'on n'en a jamais parlé.

Mme la Présidente : il faut que ce soit quelqu'un qui soit parfaitement autonome.

Mme BOBO : je le comprends, mais c'est quand même pour souligner que dans la convention, mais ça on ne l'avait jamais soulevé, c'est vrai que ça peut, peut-être, intéresser des personnes qui sont, alors c'est handicap, mais il y a quand même deux closes supplémentaires. C'est retraité ou sans activité, ce n'est pas non plus ouvert à tout le monde.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances			
VOTE	Pour	17	
	Contre		
	Abstention		

Mme BOBO : la présentation de ce sujet, de cette sortie, j'ai vu qu'elle allait se faire aux personnes qui ont déjà participé aux sorties précédentes, c'est ce qui a été écrit.

Mme la Présidente : tout le monde peut être invité.

Mme BOBO : le 16 mai.

La Responsable du Pôle Social : le 16 mai, est-ce qu'il y a un article dans Le Fonsorbais ?

Mme BOBO : si on ne le présente qu'aux personnes qui sont déjà venues, c'est quand même dommage, il faut l'ouvrir à d'autres personnes.

La Responsable du Pôle Social : on communique, mais c'est souvent des gens qui sont amenés par des connaissances.

Mme BOBO : ça on le dit chaque année, mais si on veut avoir d'autres personnes, autres, qui fréquentent, qui ne sont jamais venues.

La Responsable du Pôle Social : tout à fait, on a réfléchi avec madame LACOSTE, si on a plus de monde que de places. On y a déjà réfléchi. L'année dernière le bus était complet. Cette année s'il y a plus de monde, il va falloir faire une sélection.

Mme BOBO : oui mais, moi je tenais à souligner que le 16 mai, c'était les gens qui ont déjà participé, alors ça m'a un peu choqué, je me dis, il faut renouveler.

Mme LACOSTE : pardon Françoise, pas que, on va communiquer sur le fait qu'il y a une réunion d'information le 16 mai, mais c'est vrai qu'on va commencer par montrer ce qu'il s'est passé l'année dernière, faire un petit retour sur celui de Mimizan. Donc ça permet aussi aux gens, aux anciens, de se rappeler de leur voyage de l'année dernière et aux nouveaux de voir comment ça se passe aussi, quel est le déroulé. Mais dans tous les cas, on va communiquer largement et ce sera une réunion d'information pour le voyage 2023.

Mme la Présidente : si on veut communiquer et toucher les seniors, il faut passer par La Dépêche. Donc il faut mettre la Correspondante de ce journal dans « la boucle », lui donner l'information de façon à ce que La Dépêche l'annonce. C'est une population qui lit La Dépêche. Ils lisent fort probablement davantage La Dépêche que notre site internet, je ne veux pas caricaturer.

7- Modification du forfait télétravail

M. SEVERAC : ce sont des points qui vont vous amuser.

Il s'agit d'appliquer aux agents du CCAS des mesures qui viennent d'être prises pour les agents communaux et notamment la modification du forfait télétravail. Vous savez que par délibération du 14 décembre 2020, on a mis en place le télétravail pour les agents du CCAS. Celle du 7 février 2022 a actualisé les conditions forfaitaires de ce télétravail. Là on vous propose de l'actualiser sur deux points. D'une part le montant du forfait télétravail, mais d'autre part sur les modalités de versement de ce forfait. Le montant du forfait est fixé à 2,88 € à la journée de télétravail, contre 2,50 € auparavant, dans la limite de 253,44 € par an, contre 220 € auparavant. Comme c'est une décision qui s'applique sans même qu'on ait à délibérer de nouveau. Ce nouveau montant va s'appliquer de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2023.

Deuxième modification : il vous est proposé de modifier l'article 3 de la délibération du 7 février 2022, concernant les modalités de versement de l'indemnité forfaitaire de télétravail puisque cet article stipule que le forfait télétravail est versé selon une périodicité trimestrielle.

Le cas échéant, il fait l'objet d'une régularisation au regard des jours réellement effectués au cours de l'année civile, mais cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Il vous est proposé de modifier cela de manière à ce que la régularisation intervienne à la fin du trimestre et chacun des trimestres. C'est-à-dire qu'on ne se retrouve pas dans la situation où on a pu se trouver à un certain moment où l'agent ayant cessé de faire du télétravail en cours d'année, on est amené à la fin de l'année, au cours du premier trimestre, à lui réclamer de l'argent qui a été trop versé puisque c'est versé trimestriellement. Donc, l'idée est de faire le point trimestre après trimestre de manière à ce qu'on évite ce type d'aberration. La formulation serait donc que le forfait télétravail est versé sur une périodicité trimestrielle. Il est versé au regard des jours réellement effectués au cours du trimestre sur le mois suivant la régularisation. Ceci est aussi applicable de manière rétroactive au 1^{er} janvier.

Mme la Présidente : j'imagine que vous ne contestez pas la délibération en question.

Mme BOBO : est-ce qu'il y a du personnel qui fait du télétravail au CCAS ?

La Responsable du Pôle Social : non, personne.

M. SEVERAC : *propos incompréhensibles*

Mme la Présidente : la difficulté du CCAS en fait, c'est que vous recevez du public et du public qui vient tous les jours.

La Responsable du Pôle Social : au Conseil Départemental, les Assistantes Sociales sont en télétravail. Je dis cela.

Mme la Présidente : vous dites cela, mais on voit le résultat. Effectivement, on entend les critiques des administrés, qui d'une part n'arrivent pas à les avoir, ce n'est pas toujours la même, les réponses ne suivent pas. Il y a un moment où par-rapport à des difficultés, quelles qu'elles soient, le contact physique est primordial.

M. FEDOU : Madame La Présidente, vous êtes bien placée pour faire remonter l'information.

Mme la Présidente : je peux vous dire que nous l'avons faite remonter et que nous la faisons remonter chaque fois que nous en avons l'opportunité.

Ça a été un des sujets mis en avant lorsque le Président VINCINI est venu, ça a été dit de façon bien claire et je pense qu'il a entendu, j'en suis même sûre.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Modification du forfait télétravail		
VOTE	Pour	17
	Contre	
	Abstention	

Mme la Présidente : pour clôturer là-dessus, nous aurons une réponse du Conseil Départemental, à priori en juin, par-rapport à une éventuelle évolution du Centre Médico-Social de Frouzins et voir si Fonsorbes pouvait être retenu pour créer une nouvelle antenne. A suivre.

8- Personnel CCAS – Avancement de grade

M. SEVERAC : les avancements de grade, c'est aussi une opération que l'on étudie chaque année. Cette année, ont été étudiés tous les avancements de grade, enfin, la situation de tous les agents pouvant faire valoir un avancement de grade, cela a été étudié en fonction des critères définis par les lignes directrices de gestion à savoir, manière de servir, respect du Service Public, l'expérience acquise et la valeur professionnelle, l'effort de formation et préparation aux concours, l'équilibre homme-femme en fonction de la proportionnalité dans le grade, l'ancienneté dans le grade. On a pris en compte également les agents qui ont fait l'effort de passer des examens ainsi que les agents qui n'ont pas eu d'évolution de carrière depuis plus de cinq ans. L'avis a été demandé aux responsables de services concernés et aux élus référents.

C'est vrai que le CCAS, vu le nombre de ses effectifs, il y a peu d'agents concernés, mais il y en a un et donc il vous est proposé de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 28/35^{ème}. Ça a été vu en Comité Social Territorial, donc on vous propose de créer ce poste.

M. FEDOU : je suis assez surpris que vous mettiez, « cette année il sera également pris en compte les éléments suivants, l'effort de passer les concours ». Passer un concours n'est pas ..., examen, concours, le passer ça ne veut pas dire que vous l'avez.

Mme la Présidente : non mais déjà de faire l'effort de le préparer, ça prouve l'investissement de l'agent concerné.

M. SEVERAC : Monsieur FEDOU a raison.

M. FEDOU : je sais, j'y suis en cours, tu le sais.

M. SEVERAC : il y a eu débat sur la Commission Personnel, on a dit, on fait l'effort de passer l'examen et de l'obtenir, ça n'a pas été rajouté dans la liste.

Mme la Présidente : j'étais encore plus positive que cela. Même s'il y a un échec, je considère que le fait de faire l'effort, c'est déjà pas mal. Tous ne le font pas.

Mme BOBO : je reviens encore, et comme j'ai dit à la Commission Personnel, les personnes qui ne sont pas en capacité de préparer un concours, malheureusement ça les laisse un petit peu de côté, elles peuvent être très performantes, mais pas avoir la capacité de préparer un concours, c'est vrai que c'est un peu discriminatoire.

M. SEVERAC : il y a plusieurs critères dans les lignes directrices de gestion qui permettent à ceux qui ne passent pas les concours, les examens, de se retrouver et de ne pas être exclus du tout.

Mme BOBO : s'en est un, quand même important.

Mme la Présidente : oui s'en est un. Mais s'il y a, par le responsable de service, l'information que vous donnez, telle que vous la donnez, à savoir un agent pertinent, investi, qui fait l'effort effectivement de progresser au quotidien, ou du moins de rendre le service qui est attendu par rapport au poste qu'il occupe, c'est quelque chose d'extrêmement positif et qui sera pris en compte à un moment donné, ça ne fait pas de doute.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel CCAS – Avancement de grade			
VOTE	Pour	17	
	Contre		
	Abstention		

9- Personnel CCAS – Promotion interne

M. SEVERAC : la promotion interne, il y a aussi un personnel du CCAS qui peut faire valoir, enfin, bénéficier de la promotion interne du second semestre 2022. Il s'agit d'un poste de Rédacteur, à 17/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2023. Cet agent est à cheval sur notre collectivité et sur une autre. On a pris contact avec l'autre collectivité de manière à ce que ça intervienne de manière concomitante, la promotion dans les deux collectivités en même temps.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel CCAS – Promotion interne			
VOTE	Pour	17	
	Contre		
	Abstention		

Mme la Présidente : merci pour elle.

10- Personnel – Transfert d'un agent de la Mairie vers le CCAS

Monsieur SEVERAC : il est proposé de régulariser la situation d'un agent qui est mis à disposition du CCAS depuis 2021 et donc de créer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe 35/35^{ème}, temps complet donc, à compter du 1^{er} juillet 2023. Ça aussi ça a été réalisé par le Comité Social Territorial.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel – Transfert d'un agent de la Mairie vers le CCAS			
VOTE	Pour	17	
	Contre		
	Abstention		

11- Mise à jour du tableau des effectifs permanents au 1^{er} mars 2023

M. SEVERAC : cette mise à jour du tableau des effectifs permanents est rendue obligatoire par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les obligations qu'il pose sont reprises dans les articles propres à chaque catégorie de collectivité. Ce document prend deux formes. Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable M57. Une délibération également, portant tableau des effectifs des emplois permanents qu'il est préconisé d'adopter une fois par an, préalablement à l'adoption du budget primitif, nous c'est juste après, et qui fait l'objet tout au long de l'année civile de délibérations de mises à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent. Pour le CCAS, le tableau est assez réduit et succinct. Il est à jour au 1^{er} mars 2023. Il est amené à évoluer dans l'année en fonction des décisions qui peuvent être prises. Il est proposé de fermer un poste d'animateur à 31h au CCAS, suite à l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'agent. Comme il fait plus de 31h, on ferme celui de 31h.

Mme BOBO : il y avait l'agent de l'Urbanisme qui a intégré le CCAS, qui avait été intégré parce que c'était en prévision qu'une autre personne peut-être parte du CCAS. A ce jour, il n'y a personne qui est parti. Est-ce que c'était une volonté de l'agent de partir ou est-ce que ... et vous n'avez pas trouvé pour la reclasser sur les services de la Mairie.

Mme LACOSTE : effectivement elle souhaite.

Mme BOBO : elle souhaite toujours quitter le CCAS.

Mme LACOSTE : elle souhaite toujours quitter le service. On lui a proposé des formations. Elle en a fait une. Elle n'en n'a fait qu'une et on s'occupe régulièrement de voir ce qu'on pourrait lui proposer, mais il faudrait, comment dire, qu'elle puisse augmenter ses compétences sur certains secteurs pour pouvoir prétendre à des postes qui pourraient se libérer, qu'on pourrait lui proposer. Après il y a le temps de travail qui ne lui convient pas toujours. Mais on y travaille.

Mme la Présidente : on lui a proposé de faire un bilan de compétences, ce qu'elle a refusé de faire.

Mme LACOSTE : elle a refusé de le faire.

Mme BOBO : je posais ..., parce que je sais que monsieur était venu, normalement c'était pour le départ d'un autre agent, qu'il devait prendre le poste.

Mme LACOSTE : on y travaille.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Mise à jour du tableau des effectifs permanents au 1 ^{er} mars 2023			
VOTE	Pour	17	
	Contre		
	Abstention		

12- Informations diverses

Mme la Présidente : Christine, as-tu des informations diverses ?, quelqu'un a-t-il des informations diverses ?, s'il n'y en a pas.

Mme BOBO : moi, enfin nous, on dit toujours qu'il ne faut pas attendre que la personne vienne au CCAS pour pouvoir l'accompagner, c'était aller un peu vers les personnes, puisqu'on a toujours ce petit soucis d'avoir des nouvelles personnes, des personnes isolées. Moi j'ai rencontré une personne qui s'occupe de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), qui fait les attributions de l'APA sur la Commune et qui justement a trouvé que l'idée était pas mal de se rapprocher d'elle pour voir un petit peu, discuter des personnes qu'elle trouve isolées justement sur la Commune et que peut-être nous on n'a pas contact. Elle renouvelle l'APA, les bénéficiaires, l'étude de dossier. Elle est tenue au secret professionnel.

Mme la Présidente : c'est quelqu'un qui travaille pour le Conseil Départemental.

Mme BOBO : tout à fait.

Mme la Présidente : elle sait quand même que le CCAS existe, elle ne l'a pas découvert.

Mme BOBO : oui, mais moi, c'est en discutant. Alors il ne faut pas se mettre dans des états. Mais c'est en discutant.

Mme la Présidente : non, non, non, je ne me mets pas dans des états. Mais quand même ça me laisse perplexe.

Mme BOBO : on secoue la tête.

Mme la Présidente : oui, je secoue la tête.

Mme BOBO : mais c'est bien d'en avoir parlé. Moi j'ai été en parler avec cette dame. On en a discuté, elle est d'accord, donc c'était justement pour soumettre l'idée et voir de peut-être prendre contact avec cette personne.

Mme la Présidente : quand même, on travaille avec les services du Conseil Départemental. On les a vus dans le cadre de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), notamment la Directrice du Centre Médico-Social de Frouzins, que l'on voit aussi dans d'autres circonstances.

On les a revues depuis, puisqu'il y a eu des ateliers et des temps de réflexion. Moi, ça me laisse quand même perplexe que là, soudainement, cette personne qui travaille pour le Conseil Départemental, se rende compte que peut-être le CCAS pourrait avoir une action positive vis-à-vis de personnes qui sont isolées sur la Commune. Dans quel monde vivons-nous, où on n'est pas « foutu » de partager des informations, et où là, ça arrive comme ça.

Mme BOBO : ce n'est pas la personne qui, c'est moi qui en ai discuté et qui ai dit, pour inverser, au lieu d'attendre que les personnes viennent, j'ai dit pour inverser, parce que nous, on voudrait rentrer en contact avec ces personnes isolées ou des personnes que vous pouvez voir en difficultés, même financière, parce qu'elles ont quand même les documents pour voir les revenus des personnes. C'est moi qui ai proposé l'idée qu'on puisse travailler avec eux. Ce n'est pas venu comme ça, c'est une idée à moi.

Mme la Présidente : Françoise, je comprends ce que tu dis. Ce que je ne comprends pas, c'est que les agents du Conseil Départemental ne prennent pas cette initiative-là en disant on a parmi nos bénéficiaires quelqu'un qui est isolé, etc. et qui aurait besoin éventuellement d'un soutien, peut-être les inscrire sur la liste des personnes vulnérables, etc. je ne sais pas de quoi cela peut relever. Mais quand même, on travaille tous dans le même sens, l'objectif de ces personnels-là et de notre Centre Communal d'Action Sociale c'est de faire du social, avec un « s » majuscule.

Mme VITET : je voulais simplement dire que cela faisait partie de ses attributions, la lutte contre l'isolement. Alors que l'idée vienne de toi, très bien, mais normalement l'idée devrait venir d'elle et ça devrait être son leitmotiv.

Mme BOBO : c'est au niveau de la hiérarchie, peut-être qu'il faut qu'elle fasse d'autres accompagnements. Que ces personnes-là, il faut qu'elle leur dise, voilà, quand vous avez ..., c'est à d'autres niveaux peut-être que ça ne passe pas, la communication aussi. On ne peut pas mettre en porte-à-faux la personne que j'ai rencontrée. Je ne voudrais pas qu'on la mette en porte-à-faux.

La Responsable du Pôle Social : si je peux me permettre, je ne sais pas qui vous avez rencontré, mais j'ai déjà été interpellée par des personnes qui font les visites à domicile de l'APA pour certaines situations où elles ne trouvaient pas de solution.

M. FEDOU : moi qui ai travaillé quand même à l'APA pendant quatre ans pour faire les attributions, entre quelqu'un qui vient faire une visite à domicile et un simple instructeur, c'est deux choses différentes. L'instructeur, il n'a pas à donner des informations au CCAS ou à la municipalité, c'est deux choses complètement différentes. Je pense que la personne que tu as vue c'est l'instructeur, et non la personne qui vient faire la visite à domicile.

Quelqu'un parle hors micro

Mme LACOSTE : je pense que notre problème reste toujours le même, c'est qu'on peut aller vers les gens, mais il faut qu'il y ait une démarche inverse aussi. Une tierce personne, je me trompe peut-être, mais, une tierce personne ne peut pas nous dire, allez voir telle personne, elle a besoin de vous. Il faut que la démarche, elle soit de la personne aussi.

La Responsable du Pôle Social : on ne peut intervenir qu'avec l'autorisation de la personne. A chaque fois qu'on veut une intervention d'une tierce personne, si la personne qui fait la visite à domicile de l'APA, il faut qu'elle dise voilà, votre situation me préoccupe, est-ce que vous m'autorisez à signaler votre situation au CCAS et là, avec leur accord, elle m'appelle.

Mme LACOSTE : c'est ça, on est toujours confronté ...

Mme BOBO : si on se met en relation avec ces personnes-là et qu'on en discute et qu'on dit il faut se mettre en accord et que justement, comme le dit la Responsable du Pôle Social, si elle propose, je vais aller voir les personnes du CCAS pour voir si elles peuvent faire quelque chose pour vous, ou mettre le Portage des Repas en place, je ne sais pas, je dis n'importe quoi, ce qu'on assure, ça peut se faire, mais il faut prendre contact avec les services peut-être et mettre en place ...

Mme LACOSTE : il faut que la personne soit au courant et d'accord, effectivement.

Mme BOBO : je comprends, peut-être que ça dérange que ce soit à nous à faire la démarche, mais il vaut mieux qu'on la fasse et qu'elle existe, que non pas encore, laisser des personnes dans un coin, il faut peut-être aller les chercher.

Mme LACOSTE : comme la Responsable du Pôle Social le dit, on est quand même maintenant, enfin auprès des personnes qui s'occupent, au niveau du Conseil Départemental, des aides en général, je pense que maintenant le service est suffisamment connu pour qu'on vienne vers nous.

La séance prend fin à 19h10

La Secrétaire de séance,




Mme CANE Anne-Marie

Madame la Maire,
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise